



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la  
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

**COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES**

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de procurations : /

Nombre de votants : 15

Etaient présents : PENOT A. –BOUYOUX O. – ROCHE D. –MAURY C.–BREUIL R.–KOCH Y.–  
COLY D. – DUMONT J.M. –BARRET B. – CASTANET N. –GAMBARINI G. –  
MANIERE N.–PAITEL M.– DUPUIS M. – MARTIN F. –

Absent : /

Excusé : /

Procurations de vote : /

Secrétaire de séance : CASTANET N.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2021**
- 2. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**
- 3. Adhésion au groupement d'achat d'énergie de la FDEE19**
- 4. Panneau d'information**
- 5. Convention d'accueil des enfants à l'Accueil de Loisirs « Lou Loubatou »**
- 6. Parcours Emploi Compétences : création d'un poste**
- 7. Affaires diverses**

**Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour la vente de l'ensemble immobilier de l'ancienne micro crèche.**

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance.**

**Monsieur le Maire présente Madame MEYER Aurélie, orthophoniste, porteuse d'un projet de création de trois cabinets médicaux et paramédicaux dans ces locaux.**

**Monsieur le Maire donne lecture de la lettre que lui a adressée Madame MEYER Aurélie.**

**Madame MEYER indique qu'elle recherche un local pour s'installer avec une collègue.**

**Elle propose d'acheter le bâtiment de l'ancienne micro-crèche pour 20 000 euros et explique que l'estimation des travaux nécessaires à la remise en état s'élève à 110 000 euros.**

**Les Conseillers municipaux échangent avec Madame MEYER.**

**Monsieur le Maire le remercie d'être venue présenter ce projet, et Madame MEYER quitte la séance.**

### **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2021**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

### **2- Examen du projet de vente des bâtiments de l'ancienne micro-crèche**

Après avoir entendu l'exposé de Madame MEYER, et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, sont d'accord pour la vente des locaux de l'ancienne micro-crèche, mais à un prix supérieur à 20.000€00 et chargent Monsieur le Maire des négociations.

### **3- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation :

- Une réunion publique de présentation de la procédure, du diagnostic et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) le 4 décembre 2018 ;
- Des permanences en mairie présentant le projet de PLU avant arrêt les 22 et 23 janvier 2021 ;
- Des articles de presse dans le journal La Montagne pour la réunion publique le 29 novembre 2018 et pour les permanences le 21 janvier 2021 ;
- Des informations dans le bulletin municipal de janvier 2021 ;
- La mise à disposition sur le Site de la commune du diagnostic et du PADD.

Les thématiques abordées lors de la réunion publique et des permanences par les participants ont été les suivantes :

- Les choix de développement de la commune ;
- La protection des espaces agricoles et des milieux naturels ;
- Le développement des activités économiques (artisanales, commerciales et touristiques) ;
- Le changement de destination des bâtiments agricoles désaffectés ;
- La question des déplacements (piétons, motorisés) notamment le covoiturage.

Il rappelle également la tenue du débat au sein du conseil municipal, dans sa séance du 22 octobre 2018, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, les principales options, orientations et règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

---

Pour rappel, le projet est décliné en 3 axes :

- 1) Poursuivre l'accueil de population au travers d'un développement urbain harmonieux ;
- 2) S'appuyer sur la localisation attractive du territoire communal pour développer les activités économiques et améliorer les déplacements ;
- 3) Protéger le patrimoine naturel et bâti garant d'un cadre de vie de qualité.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L. 300-2 et R. 153-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2016 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention - Mr DUPUIS Michel), le Conseil Municipal décide :

1 – d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 – de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de la Corrèze.

Conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

#### **4- Adhésion au groupement d'achat d'énergie de la FDEE19**

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité appliqués en France seront progressivement supprimés.

En conséquence, les acheteurs publics, tels que les Communes devront dès lors conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergies dans le respect des règles de la commande publique.

Dans un souci de simplification et d'économie, la FDEE19 ainsi que plusieurs syndicats départementaux d'Energie ont souhaité pouvoir mettre leur compétence au profit des acheteurs de gaz et/ou d'électricité en les regroupant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'énergie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement d'achat d'énergie proposé par la FDEE19 en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité et de gaz naturel et de fourniture de services d'efficacité énergétique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et engager toutes les démarches concernant ce dossier.

#### **5- Panneau d'information**

Monsieur ROCHE Didier rappelle que lors de la commission communication du 18 septembre 2020 il avait proposé à l'assemblée l'installation, sur le rond- point à l'entrée de la

---

commune, d'un panneau électronique d'informations communales de 1300 x 1300 mm sous lequel sera installé un panneau pour 9 emplacements publicitaires de 400 x 400 mm.

Il présente la proposition de Elan Cité à ORVAULT qui s'élève à 5.559,76€ TTC et qui comprend le panneau électronique EVOCITY, le support des publicités, l'abonnement GPRS, l'application My city pocket avec une garantie de 4 ans.

Monsieur ROCHE propose de fixer les tarifs de la publicité comme suit :

- Insertion de 9 publicités sous forme de damier (40 cm x 40 cm),
- Tarifs pour 2 ans ou pour 4 ans, à déterminer,  
Ligne du haut : 800 euros par encart x 3 = 2 400 euros  
Ligne du milieu : 700 euros par encart x 3 = 2 100 euros  
Ligne du bas : 400 euros par encart x 3 = 1 200 euros  
Soit un total de 5 700 euros
- Possibilité d'acheter plusieurs encarts.
- Priorité pour les commerçants et artisans de la commune.
- Paiement à la commande.
- Avec un minimum de trois entreprises différentes.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (2 voix contre et 1 abstention), le Conseil Municipal approuve l'installation du panneau et les tarifs des publicités pour une durée de 4 années.

## **6- Convention d'accueil des enfants à l'Accueil de Loisirs « Lou Loubatou »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention signée entre les 7 communes partenaires et l'accueil de Loisirs Lou Loubatou doit être renouvelée.

Madame CASTANET Nathalie donne lecture de la convention 2021-2023 et explique le calcul de la participation réclamée à chaque Mairie dont la prise en charge des frais de cantine et de ménage.

Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction après accord des signataires pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

## **7- Parcours Emploi Compétences : création d'un poste**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi dans le cadre des contrats aidés Parcours Emploi Compétences (PEC).

Avec le Parcours Emploi Compétences la commune permet à une personne éloignée de l'emploi de s'insérer professionnellement et bénéficie d'une aide de l'état.

L'aide est de 80 % sur la base d'un SMIC (Commune en Zone de Revitalisation Rurale), jusqu'à 30h/semaine, contrat de 6 mois minimum renouvelable dans la limite de 24 mois.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'une personne sur l'école pendant la pause méridienne (surveillance ou/et aide à la cantine) et pour venir en aide aux ATSEM à la garderie

---

du soir, celle-ci pourrait également travailler à la bibliothèque communale et faire du ménage dans les bâtiments communaux pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de créer un poste selon les critères présentés par Monsieur le Maire, à 30h hebdomadaires, pour une durée de six mois ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette décision.

#### **8- Affaires diverses**

Néant

#### **Informations :**

- Intervention Florence MARTIN :  
Commission transition écologique et énergétique de Tulle Agglo : possibilité de commandes groupées pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics afin de connaître la classe énergétique et obtenir la liste des travaux d'amélioration nécessaires. Ces diagnostics pourront être demandés dans le cadre des dossiers de subventions DETR. Présentation lors du prochain Conseil Communautaire en juillet.
- L'ANACR souhaite publier un recueil de témoignages de Résistants et Amis de la Résistance, et demande l'aide des communes pour l'impression des fascicules. Les sommes retirées de la vente des fascicules permettront le financement d'actions mémorielles.
- Aide de l'Etat de 1500,00€ pour la Bibliothèque de l'école
- Vaccibus à Saint-Germain-les-Vergnes le 21 juin (primo vaccination) et le 2 août (rappel), 126 doses Pfizer à chaque fois, de 12 heures 30 à 17 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,  
Alain PENOT

---